

Paul de Marin; qu'ils ont vu ses papiers de famille à Québec, perdus à la prise de cette ville, et comme ils observent tous le même silence que Joseph de Marin, il faut bien croire que Mgr Tanguay a fait fausse route en mariant Charles-Paul une deuxième fois.

Marie-Louise Lamy, donnée comme seconde épouse de M. de Marin, est probablement la première femme de Charles-César Marin, fils de Jacques et d'Hélène Gorel, de Notre-Dame de Saint-Sulpice, diocèse de Toulon, Provence, mais elle ne l'est certainement pas de Charles-Paul de Marin, fils de Pierre, et de demoiselle Croizet, de Marseille. Voilà deux cas étrangers, et partant de là, César Marin, sieur de la Massière, commandant au fort Rolland, en 1707, mari de Louise Lamy, n'est pas Charles-Paul de Marin. Tanguay ajoute que César commandait au fort précité en 1728, mais Charles-Paul n'était plus en 1713.

Charles-Paul venant au Canada, portait une lettre du ministre de la marine, le recommandant au gouverneur de la colonie, à titre de gentilhomme sorti d'une famille génoise protégée par le roi.

En 1683, Marin figure comme ayant brillé sur les champs de bataille avec d'autres officiers de mérite. En 1684, il est désigné capitaine. En 1688, il obtint la permission de passer en France, mais s'il en profita, il revint aussitôt puisqu'il se marie en 1691, à St-François-du-Lac. Enfin, en 1696, on le dit excellent officier.¹

II

Avant de parler de Paul (fils de Charles-Paul) qui continue la descendance, consacrons quelques lignes à ses deux autres enfants. Catherine-Marguerite épousa le 6 juin 1703, François-Michel Renou, à St-François-du-Lac; elle mourut à cet endroit, le 15 janvier 1747. Son frère, Louis-Hector, s'est marié avec Marie-Anne LeGardeur. M. Sulte, dans ses notes privées qu'il nous communique, croit que c'est l'officier qui a spéculé avec Bigot et autres, sur la traite de l'ouest, et qu'en 1750 il partit pour remonter le Mississippi et faire le commerce de fourrures. Tanguay place son décès à 1742; ce n'était donc pas lui, mais bien Paul qui pratiqua le commerce de la traite dans l'ouest, et que nous allons suivre maintenant. Auparavant, plaçons en regard, D'Hozier et Tanguay au sujet du mariage de Paul Marin et des enfants qu'il en eut; de la sorte, on saisira plus facilement la différence entre les deux énumérateurs:—

D'HOZIER:

(Armorial de France, Vol. VI.)
Paul épouse dame Marie-Josette
Dion des Prés,² dont:—

TANGUAY:

(Dictionnaire généalogique, Vol. V.)
Paul épouse le 21 mars 1718, à Mont-
réal, Marie-Joseph Guyon, âgée de
17 ans;

¹ L'abbé Daniel, *Les Grandes Familles*, etc., Vol. II, p. 183.

² M. Sulte dit qu'elle était cousine de madame de Lamothe-Cadillac.